

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les projets de création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) et d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur la commune d'Aragon

Il sera procédé du mercredi 06 mars 2024 au vendredi 05 avril 2024 inclus, soit une durée de 31 jours, sur la commune d'Aragon, à une enquête publique unique relative au Site Patrimonial Remarquable (SPR) et au Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Caractéristiques principales du projet :

L'enquête publique unique intervient dans le cadre du classement au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) selon un périmètre d'une partie du territoire de la commune et de l'élaboration du Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques présents sur la commune d'Aragon.

La commune d'Aragon sollicite la création d'un SPR afin d'apporter les outils de connaissance et de réglementation permettant d'assurer la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur de son patrimoine historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager.

Au regard des conclusions de l'étude du SPR, d'Aragon, la commune a fait une proposition de périmètre délimité des abords (PDA) de la croix de chemin, monument historique classé et du château d'Aragon, monument historique inscrit afin de recentrer la protection au titre des abords sur les secteurs qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

L'État accompagne la création des SPR et des PDA. La direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (DRAC Occitanie) et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude (UDAP de l'Aude) apportent un appui technique.

Au terme de cette enquête publique :

- le ministre de la Culture pourra prendre un arrêté de création du Site Patrimonial Remarquable de la commune d'Aragon ;
- après accord de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme, le préfet de région pourra prendre un arrêté de création du Périmètre Délimité des Abords.

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le 06 mars 2024 à 18 heures à la mairie d'Aragon - 14 rue de la Mairie - ARAGON (11600) à 18 heures.

Toutes les informations sur ce projet pourront être demandées :

- SPR : M. Jean-Michel MILLET, 2ème adjoint à la mairie d'Aragon – 14 rue de la Mairie – 11600 Aragon - tél. 06 10 30 00 41 @ : millet.jeanmichel@yahoo.fr
- PDA : M. Benoit GUILLAUME, chargé de mission pour les espaces protégés Pôle patrimoine DRAC Occitanie site de Toulouse - 32 rue de la Dalbade – 31000 Toulouse - tél. 06 74 61 62 17 @ : benoit.guillaume@culture.gouv.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique et au dossier comprenant notamment :

- les délibérations du conseil municipal d'Aragon du 17/10/2022 arrêtant et donnant son accord aux projets de création de SPR et PDA,

peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État de la Préfecture de l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

- pref-environnement-aragonsprpda@audefr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État de l'Aude.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la mairie d'Aragon 14 rue de la Mairie – 11600 Aragon où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier à la mairie d'Aragon - siège de l'enquête – 14 rue de la Mairie – 11600 Aragon, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.audefr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>,

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie d'Aragon, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie d'Aragon.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Aragon – 14 rue de la Mairie – 11600 Aragon à l'attention de Mme. le commissaire enquêteur (Site Patrimonial Remarquable et Périmètre Délimité des Abords).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
pref-environnement-aragonsprpda@audefr

Mme Christine FASQUELLE, médecin scolaire dans l'Hérault, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie d'Aragon dans les conditions suivantes :

- mercredi 06 mars 2024 de 16h à 18h,
- vendredi 22 mars 2024 de 14h à 16h,
- vendredi 05 avril 2024 de 14h à 16h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie d'Aragon ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.audefr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>